

Foire aux questions pour les employeurs

Pour les fins de ce document, on se réfère au Registre ontarien des PSSP en tant que « Registre » et au Ministère de la santé et des soins de longue durée en tant que « Ministère »

1. Qui a décidé de mettre fin au Registre?

Le Ministère de la santé et des soins de longue durée a décidé de ne plus financer le Registre ontarien des PSSP.

2. Pourquoi a-t-on décidé de mettre fin au Registre?

Présentement, nous comprenons que le Ministère est en train de considérer plusieurs options pour garantir un effectif de PSSP compétent et en sécurité. Si vous avez des questions au sujet de la décision du Ministère et/ou au sujet de ses politiques de soins à domicile et dans la communauté en évolution, vous pouvez contacter le Ministère directement au 416-314-5518 ou au 1-866-532-3161.

3. Quelle sera la date exacte de mise à fin du Registre?

Vous pouvez contacter le Registre jusqu'au 29 février, 2016.

4. En tant qu'employeur, est-ce que j'aurai l'accès à l'information de confirmation de mes employés avant la mise à fin?

L'information de confirmation d'inscription des PSSP et le tableau d'emplois ne sont plus disponibles. Les organisations patronales devraient se souvenir qu'il n'a jamais été obligatoire de s'inscrire au Registre. Ceci s'est toujours fait sur une base volontaire pour les PSSP et ça ne devrait pas être une condition d'embauche.

5. Qui puis-je contacter pour obtenir plus de détails?

Les organisations patronales des PSSP peuvent contacter le Registre à l'adresse courriel employerrelations@pswregistry.org ou par téléphone en composant le 416-642-2585 ou le 1-888-722-1976, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h30. Vous pouvez aussi contacter le Ministère de la santé et des soins de longue durée au 416-314-5518 ou au 1-866-532-3161 (sans frais) de 8h30 à 17h00.

6. Est-ce que les PSSP ont encore accès à leur information d'inscription?

Les PSSP n'ont plus l'accès à leur profil en ligne. Si un membre du personnel des PSSP a des questions, celui-ci peut contacter le registre à l'adresse courriel info@pswregistry.org ou en composant le 1-888-722-1976 ou le 416-642-2585 jusqu'au 29 février, 2016.

7. Est-ce que le tableau d'emplois sera encore accessible aux PSSP et aux employeurs?

Le tableau d'emplois du Registre n'est plus disponible.

8. Est-ce que l'inscription auprès d'un Registre des PSSP sera obligatoire à l'avenir?

Toutes les décisions futures concernant les réglementations/inscriptions pour les PSSP seront déterminées par le Ministère de la santé et des soins de longue durée.

9. Que deviendront les renseignements fournis par les PSSP lors de l'inscription au registre?

Conformément à notre engagement pour protéger la vie privée des PSSP, tout renseignement personnel les identifiant (par exemple : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel et documents portant leurs noms) sera supprimé de la base de données du Registre avant la mise à fin. Les seuls renseignements qui seront conservés seront les renseignements non identifiables au sujet de la main-d'œuvre. Les renseignements personnels des PSSP ne seront pas gardés ni partagés avec une autre organisation.

10. Est-ce que les PSSP peuvent continuer à utiliser leurs numéros d'inscription pour montrer qu'ils s'étaient inscrits au Registre ontarien des PSSP?

Vu la mise à fin du Registre, les demandes et/ou numéros d'inscription des PSSP ne pourront plus être confirmés par le Registre et ne devraient pas être utilisés. En tant qu'organisation patronale, n'oubliez pas que les PSSP se sont toujours inscrits au Registre sur une base volontaire et que ceci ne devrait pas faire partie des conditions d'embauche.

11. Si un PSSP était en train de faire sa demande d'inscription, que deviendra sa demande?

Conformément à notre engagement pour protéger la vie privée des PSSP, les demandes ne seront plus traitées et tout document accompagnant votre demande sera détruit.

Imprimé à partir du 25 janvier, 2016